

Sous-projets découlant du changement de système d'information central (citation des points 1.7.2 et 1.7.3 de l'Exposé des motifs et projet de décret du Conseil d'Etat)

1.7.2

Solutions Xplain

1)	Polaris
Contexte	Solution POLARIS de la société Xplain AG retenue au terme de la procédure d'appel d'offres (point 1.6.2).
Objet	Paramétrage et développement sous la responsabilité d'Xplain, selon les exigences fixées dans cahier des charges de l'appel d'offres.
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information
2)	Référentiel documentaire
Contexte	Après analyse des coûts d'une solution DSI équivalente, il s'est avéré que la solution de GED proposée par Xplain en option dans l'appel d'offres mais intégrée à Polaris était plus avantageuse. Elle facilite la préparation et la diffusion des documents.
Objet	Mettre en œuvre un référentiel documentaire entièrement intégré.
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information
3)	Référentiels multimédias
Contexte	Le référentiel multimédia proposé en option par Xplain dans l'appel d'offres a l'avantage d'être entièrement intégrée dans la nouvelle solution. De ce fait, son usage est aisé pour l'utilisateur final et s'inscrit directement dans le processus de prise en charge des événements par les primo-intervenants.
Objet	Mettre en œuvre un référentiel multimédia entièrement intégré et transparent pour l'utilisateur.
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information
4)	Recherche multi-bases
Contexte	La recherche multi-bases permet aux utilisateurs, à partir de l'identité d'une personne ou d'un numéro/plaque d'objet/véhicule, de consulter simultanément plusieurs bases de données cantonales et fédérales. Ces fonctionnalités sont essentielles pour l'identification et le contrôle des antécédents (signalements, etc.) d'une personne, ainsi que pour la détection des objets volés. Déjà utilisée par le Corps des gardes-frontières, la solution de recherche multi-bases eneXs offerte par Xplain est entièrement intégrée à la nouvelle solution, ce qui réduit l'apprentissage nécessaire à l'utilisateur (affichage unique), évite le dédoublement de plusieurs interfaces spécifiques et participe directement à la cohérence et la qualité des informations saisies. EneXs comprend également des fonctionnalités de saisie par lecture optique (scan).
Objet	Remplacer l'outil de recherche multi-bases actuel par l'outil intégrés eneXs.
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 4. Simplifier les échanges d'information
5)	Réalisation du projet
Contexte	Réaliser un projet informatique d'une telle envergure sur une période aussi courte nécessite des compétences spécifiques étendues qu'il est impossible de trouver dans les ressources internes des Polices vaudoises. L'appui de personnes externes spécialisées est nécessaire. La DSI ne dispose pas de suffisamment de ressources pour assurer sa mission et mener un tel projet. Du renfort externe est nécessaire.
Objet	Mener le projet Odysée à son terme en s'adjoignant des ressources spécialisées externes et en garantissant la continuité du fonctionnement du socle de base de la DSI.
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information

Equipement mobile

6)	Equipement PC mobiles
Contexte	Afin que les nouvelles fonctionnalités applicatives puissent être effectivement utilisées, plus particulièrement en mobilité, les ordinateurs actuels seront remplacés par des portables hybrides acceptant la saisie en mode tablette et l'utilisation d'un stylet. Cette évolution rentre dans le cadre du renouvellement du parc, sans frais spécifiques (crédit d'inventaire). Il s'agit en revanche de financer spécifiquement le petit matériel associé (sacoques, stylets, câbles, etc.). A noter que le matériel informatique des Polices communales et intercommunales est financé séparément, selon leurs propres besoins et leurs propres budgets.
Objet	Accompagner l'équipement avec des ordinateurs portables convertibles
Cible	1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information
7)	Equipement de smartphones pour les Polcoms et la PML
Contexte	Dans le cadre de la mobilité, le smartphone constitue un outil central pour les utilisateurs de la nouvelle solution, dont il fait partie intégrante. De plus, pour des questions de sécurité et d'identification formelle des utilisateurs (Mobile ID), l'utilisation d'appareils individuels est incontournable. Les utilisateurs des Polices vaudoises devront être tous équipés de smartphones individuels lors de la mise en production de la nouvelle solution. La Police cantonale étant toutefois pratiquement déjà équipée, le projet concerne exclusivement l'équipement des Polices communales et intercommunales. Le déploiement des appareils sera sous la responsabilité du Canton, qui dispose de l'infrastructure et de l'organisation nécessaires pour leur acquisition et leur gestion.
Objet	Equiper l'ensemble des collaborateurs des Polices communales utilisant les fonctionnalités de mobilité spécifiques avec des smartphones professionnels individuels.
Cible	1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information

1.7.3 Projets connexes

Projets de migration

8)	Appui à la migration des applications tierces
Contexte	La nouvelle solution intègre des fonctionnalités identiques à celles de deux applications périphériques déjà existantes, mais obsolètes ou inadéquates en raison principalement de rupture de médias nécessitant des saisies multiples et provoquant des incohérences d'informations. Ces applications gèrent les données signalétiques et le suivi des entreprises de sécurité. Elles sont abandonnées au profit de la nouvelle solution. Le projet prépare et accompagne la migration de leurs données. Pour l'application qui gère les données signalétiques, une refonte est nécessaire, car la majeure partie de l'application restera opérationnelle.
Objet	Accompagner l'intégration de ces applications, complète pour l'une et partielle pour l'autre, avec la migration de leurs données.
Cible	2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 4. Simplifier les échanges d'information
9)	Archivage des événements JEP
Contexte	Le journal des événements police (JEP) est la plus ancienne des 3 applications actuelles. Suite à une analyse approfondie, il est apparu qu'en raison de leur nature non structurée, la migration des données du JEP dans la nouvelle solution était illusoire. L'information contenue dans le JEP étant toutefois primordiale pour le travail policier quotidien il est nécessaire de la pérenniser. Le projet vise à la transformation, puis à la migration de ces informations sous forme de documents dans un référentiel documentaire.
Objet	Archiver les événements JEP afin de les rendre disponibles pendant dix ans.
Cible	Non applicable (obligation).

10)	Migration des documents SINAP dans la nouvelle GED
Contexte	SINAP gère et archive aujourd'hui tous les documents numérisés en lien avec les dossiers de Police judiciaire. Ceux-ci constituent la base de la mémoire des Polices vaudoises et sont primordiaux. Il s'agit de les migrer dans le référentiel documentaire de la nouvelle application.
Objet	Migrer les documents de SINAP dans la nouvelle solution
Cible	Non applicable (obligation).
11)	Archivage des fichiers logs JEP & SINAP
Contexte	Chaque opération (consultation, modification) effectuée par les utilisateurs est inscrite dans un registre (log) qui permet, en cas de problème, d'identifier la personne qui en est à l'origine. Ces logs, dont la durée de conservation est de 10 ans, sont obligatoires pour les audits de sécurité de l'information. Il s'agit de garantir leur pérennité en les transférant dans une archive consultable.
Objet	Archiver les fichiers logs de JEP et SINAP afin de conserver la traçabilité des accès aux informations pendant dix ans.
Cible	Non applicable (obligation).
12)	Recyclage de l'ancienne infrastructure informatique
Contexte	L'infrastructure actuelle sera recyclée à la fin de l'utilisation des applications centrales actuelles. Les éléments d'infrastructure récupérés (serveur, base de données, espace de stockage) seront mis à disposition pour la réalisation des projets connexes à cet EMPD.
Objet	Recycler l'infrastructure après avoir détruit les informations contenues sur les anciens systèmes
Cible	Non applicable (obligation).

Cyberadministration

13)	Guichet en ligne
Contexte	La Police va continuer ses efforts dans le domaine de la cyberadministration. Trois voies ont été choisies, à savoir l'interfaçage du guichet virtuel avec la nouvelle application métier, l'amélioration des prestations existantes, et l'extension à de nouvelles prestations. Ces efforts visent à éviter les ressaisies, fortement limiter les erreurs et accélérer la prise en charge. Les prestations améliorées ou créées sont les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. dépôt d'une plainte (modernisation de la prestation en lien avec la dématérialisation). 2. demande d'accréditation d'un agent, d'un responsable de sécurité ou d'un chien ; 3. annonce d'un contrat d'acquisition d'arme(s) ; 4. demande d'un permis d'acquisition d'armes (extension à de nouveaux types de permis) ; 5. demande d'une carte Européenne d'armes à feu ; 6. demande d'un rendez-vous pour une prise d'empreintes à but non-judiciaire (visas étrangers) ; 7. demande d'un rapport de Police (extension aux rapports judiciaires, mise à disposition de la prestation aux Polices communales et intercommunales) ; La Police municipale de Lausanne n'est concernée que par les points 1 et 7.
Objet	Améliorer les prestations existantes et créer de nouvelles prestations en ligne pour les usagers
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'information

Adaptation des interfaces et applications

14)	Annuaire des utilisateurs et des référents (Ministère public, PML, Polcoms, Polcant)
Contexte	SINAP propose actuellement un module « annuaire », lequel concentre les coordonnées des collaborateurs de la Police cantonales, des polices communales, ainsi que celles des Procureurs. Il est essentiellement utilisé pour le suivi des demandes et mandats issus du Ministère public. Il permet aussi la recherche des données de contact. Il est accessible à tous les policiers et aux magistrats. La nouvelle solution ne propose pas ce module. Il est nécessaire de le remplacer (renouvellement iso-fonctionnel).
Objet	Remplacer l'annuaire SINAP par un annuaire indépendant
Cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser la présence des Policiers sur le terrain 2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête 3. Abandonner le support papier 4. Simplifier les échanges d'informations

15)	Interfaces applications tierces
Contexte	<p>Le travail de police est essentiellement basé sur la recherche et le croisement d'informations provenant de nombreuses sources internes et externes. En retour, la Police produit de l'information à destination de plusieurs services partenaires (MP, OJV ou SAN). A travers l'utilisation d'interfaces informatiques, ces échanges d'information peuvent être simplifiés (reprise des données semi-automatique) et sécurisés (définition claire et fixe de la nature des informations échangées).</p> <p>Certaines interfaces doivent être renouvelées et d'autres créées.</p> <p>Si l'offre d'Xplain couvre la mise en œuvre des interfaces du côté de la nouvelle solution, le développement de ces mêmes interfaces dans les applications tierces doit être réalisé et financé séparément.</p> <p>La Police municipale de Lausanne est concernée par 30 de ces interfaces (cf. annexe n° 1).</p>
Objet	Remplacer et étendre les interfaces actuelles avec les applications tierces
Cible	<p>3. Abandonner le support papier</p> <p>4. Simplifier les échanges d'information</p>
16)	Adaptation du "Pilotage"
Contexte	<p>Pour répondre aux besoins en renseignement des états-majors, une plate-forme de pilotage et d'aide à la décision a été réalisée dans le cadre du schéma directeur de la Police cantonale.</p> <p>Lors du remplacement du système d'information central, les données actuelles seront migrées. Cela aura un impact important sur la structure et les processus de saisie qui vont fortement évoluer. Les reportings de la plateforme de pilotage devront être adaptés en conséquence, sinon le suivi sécuritaire et statistique cessera de fonctionner et la mise à disposition des informations issues du système d'information pour les analystes sera entravée.</p>
Objet	Adapter le système de pilotage actuel à la nouvelle solution
Cible	<p>2. Focaliser sur l'intervention et l'enquête</p> <p>4. Simplifier les échanges d'information</p>
17)	Remplacement de TrackCell
Contexte	<p>L'application TrackCell est utilisée pour les demandes de transferts de personnes détenues. Elle est utilisée par la Police cantonale, la PML, le MP, les Tribunaux et le SPEN. Elle est intégrée au moteur de recherche Polytrack, qui doit être remplacé par la nouvelle recherche multi-bases eneXs.</p> <p>Vu son importance et ses nombreux utilisateurs issus de plusieurs services, elle doit être remplacée.</p>
Objet	Remplacer l'application de demande de transferts de personnes détenues TrackCell
Cible	Non applicable (obligatoire).

Accompagnement du projet

18)	Evolutions applicatives non-prévisibles
Contexte	Le cadre législatif, juridique et informatique de la police évolue constamment. Il est fort probable que des changements non encore prévus devront être appliqués au système d'information avant sa mise en production en 2022. Un budget de réserve est prévu pour un changement d'ampleur limitée qui n'aurait pas été identifié avant la rédaction de cet EMPD.
Objet	Prise en charge de changements limités imprévus
Cible	Non applicable (obligatoire).
19)	Révision juridique des contrats
Contexte	Vu les enjeux et les montants engagés, les contrats avec nos fournisseurs doivent garantir l'atteinte des objectifs fixés et protéger au mieux les intérêts du canton et des communes participantes. Il s'agit de s'appuyer sur un cabinet juridique externe et spécialisé pour leur rédaction.
Objet	Révision
Cible	Non applicable (obligatoire).